

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3626

présenté par
Mme Pochon

à l'amendement n° CE|3402 de M. Girardin

ARTICLE 8

Au deuxième alinéa, après les mots :

« exploitants agricoles »,

insérer les mots :

« l'installation d'exploitations dans des modèles agroécologiques, dont l'agriculture biologique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à ajouter la mention de la transition dans l'installation puisque le projet de loi poursuit des objectifs d'installation et de transition donc il est cohérent de le préciser ici.